

La CNBPF vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2023 !

Smic et plafond de la sécurité sociale

Le ministère du Travail a annoncé, le 15 décembre 2022, une revalorisation du Smic de 1,8% au 1er janvier 2023, soit un taux horaire qui devrait être porté à 11,27 euros (au lieu de 11,07 euros depuis le 1er août 2022). Il s'agit de la revalorisation légale annuelle (**article L3231-4** et **article L3231-5** du code du travail) sans aide gouvernementale supplémentaire.

Le montant du plafond de la sécurité sociale 2023 a été confirmé dans un arrêté paru au journal officiel du 16 décembre 2022. Les valeurs mensuelles et journalières du plafond de la sécurité sociale 2023 sont fixées respectivement à 3 666 euros et à 202 euros.



Prime de partage de la valeur

La prime de partage de la valeur vient remplacer la prime dite « prime Macron ». Tous les salariés ou agents visés à **l'article L3311-1** du code du travail sont éligibles s'ils sont titulaires d'un contrat de travail à la date de versement de la prime. Tous les employeurs de droit privé, y compris les travailleurs indépendants (artisans, commerçants, ...) sont éligibles quel que soit l'effectif salarié de l'entreprise.

Le montant de la prime est exonéré de toutes cotisations sociales ainsi que des contributions liées à la formation, la taxe d'apprentissage et participation construction dans la limite de 3 000 € par bénéficiaire et par année civile.

En savoir plus



Concours national de la Meilleure Galette aux Amandes

Le concours national de la Meilleure Galette aux Amandes, organisé pour la 1ère fois par la CNBPF, s'est achevé le 6 décembre 2022 par la cérémonie de remise des prix au Château royal d'Amboise. Les épreuves ont eu lieu les 5 et 6 décembre au Campus des Métiers et de l'Artisanat de Joué-lès-Tours (37). 20 candidats, venus des 13 régions, étaient en lice pour remporter le titre. Ont été déclarés :

- 1er : Hervé BODET, pour la Région Centre Val de Loire ;
- 2ème : Eric ORGET pour la Région Hauts de France ;
- 3ème : Frédéric BELIARD pour la Région Grand Est.

Les autres candidats se sont vus décerner le titre de finaliste.



Répartition des fonds de la formation professionnelle et de l'alternance pour 2023

France Compétences a publié son budget prévisionnel pour 2023. Si le budget est en hausse de 12% par rapport à l'année précédente notamment à la faveur d'une dotation exceptionnelle de l'état à hauteur de 1,596 milliards d'euros, la répartition des budgets diffère.

Le budget principal est dédié :

- au financement de l'alternance à hauteur de 10,14 milliards d'euros, (hausse de 28% par rapport à 2022) ;
- au financement de la formation des demandeurs d'emploi amputée de moitié à 800 millions d'euros ;
- au financement du compte personnel de formation (en baisse de 225 millions d'euros) ;
- au financement de l'aide au développement des compétences au bénéfice des salariés des entreprises de moins de 50 salariés, qui reste stable à 550 millions d'euros



Infographie de la répartition entre acteurs



Evolutions des aides énergie

Quelques évolutions concernant les aides énergie :

- Application de l'amortisseur automatique sur les factures dès le 1er janvier 2023 permettant de prendre en charge 20 % de la facture ;
- Le guichet unique pour un examen des situations critiques est prolongé pour l'année 2023.
- Le guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz ainsi que l'amortisseur électricité seront donc cumulables. Le cumul des deux dispositifs aboutira à une prise en charge jusqu'à 40% de la hausse de la facture d'énergie.

N'hésitez pas à contacter votre groupement professionnel.

En savoir plus

Rendez-vous sur le salon Sirha du 19 au 23 janvier

Le stand de la Confédération, en 4A140, aura une superficie totale de 225 m2 au sein du Hall 4. Seront présents : le journal Les Nouvelles de la Boulangerie Pâtisserie, la Région boulangère AURA Rhône-Alpes, AG2R LA MONDIALE, MAPA Assurances, MAB (Mutuelle d'assurance de la Boulangerie), EIGRENE, Baguette Academy, EDF.

Sur le salon un fournil ; la fabrication à l'honneur avec des pains régionaux, avec la participation de formateurs, ainsi que des artisans boulangers-pâtisseries.

Un espace d'information dédié à la marque Boulanger de France est également prévu.

Nous vous y attendons nombreux ! Cliquez **ici** pour vous inscrire



34ème édition de l'opération Pièces Jaunes

La 34ème édition de l'Opération Pièces Jaunes, pour laquelle la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française est partenaire, se déroulera du 11 janvier au 4 février 2023.

Menée par la Fondation des Hôpitaux, cette campagne nationale d'appel aux dons permet de financer des projets en vue d'améliorer le quotidien des enfants et adolescents hospitalisés.

Cette nouvelle édition marque le retour de la tirelire en carton ! Elle sera disponible dans le N° du 2 janvier des Nouvelles de la Boulangerie et auprès des groupements professionnels. Vous avez jusqu'au 4 février pour rapporter les pièces en Bureaux de Poste.

Nous comptons sur votre solidarité boulangère !

En savoir plus



Déclaration Sociale Nominative (DSN) : Comment déclarer ?

Le groupe AG2R LA MONDIALE met à votre disposition le guide « La DSN pas à pas » pour vous permettre de déclarer les contrats santé et prévoyance souscrits auprès de notre institution dans le cadre de vos régimes de branche.

Le groupe AG2R LA MONDIALE vous souhaite une très belle année 2023.

Pour consulter cette brochure, rendez-vous sur le **site AG2R LA MONDIALE**



AG2R LA MONDIALE



La DSN pas à pas
ou comment déclarer les contrats Santé et Prévoyance du Groupe AG2R LA MONDIALE
Octobre 2022